



Municipalité de
Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle d'évaluation foncière
Rôle triennal 2022-2023-2024
(3^{ième} exercice financier)**

Avis public est donné, conformément aux dispositions de l'article 73 de *la Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c.f-2.1), que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024, tel que préparé par les évaluateurs de la MRC de Maskinongé, a été déposé au bureau de la Municipalité de Sainte-Ursule le 12 septembre 2023. Il sera en vigueur pour son premier exercice financier au 1^{er} janvier 2024. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au 215, rue Lessard, durant les heures régulières de bureau du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h. Le bureau est fermé de 12h à 13h.

Conformément aux dispositions de l'article 1007 du *Code Municipal* dès que le rôle de perception est complété, la greffière-trésorière donne un avis public dans lequel elle annonce que le rôle général de perception ou le rôle spécial, suivant le cas, est déposé à son bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Sainte-Ursule, ce 21^{ième} jour du mois de septembre 2023 (2023-09-21)

Guyllaine St-Louis

Guyllaine St-Louis

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

**Dépôt du rôle d'évaluation foncier
Rôle triennal 2022-2023-2024
(3^{ème} exercice financier)**

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la
Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 21
septembre 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de septembre 2023.

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis,
Directrice générale et greffière-trésorière